DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :
Monsieur Michel BONNEAU donne pouvoir à Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :
Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Manuela ROMERO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 17

Affaires Générales

D2025_41 APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 09 AVRIL 2025 ET 06 MAI 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est établi par le secrétaire de séance désigné. Il est ensuite joint à la convocation du Conseil Municipal afin d'être validé ou modifié par les conseillers municipaux au cours de la séance.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 04 avril 2025 et 06 mai 2025 ont été transmis avec la convocation du conseil municipal du 24 juin 2025.

Madame Josette DESVIGNES demande la modification d'une phrase page 46 du procès-verbal de la séance du 09 avril 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;
Vu les projets de procès-verbaux;
Vu la demande de modification de Madame Josette DESVIGNES ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 mai 2025 tel que annexé.

Article 2 : **DE REPORTER** l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2025 à la prochaine séance afin d'apporter les modifications demandées.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (17 voix Pour).

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Manuela ROMERO,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TORCY 71210

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....25 JUIN 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le .....25 JUIN 2025.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210